



**Nombre illimité de voyages à l'année**

**Prise en charge des frais médicaux à concurrence de 500.000 €**

**Annulation « toutes causes » incluse**

À PARTIR DE :

**165€/an**

**Cette assurance multirisque annuelle couvre les séjours de moins de 90 jours consécutifs. Elle inclut des garanties spéciales COVID-19, comme la prise en charge des frais d'hébergement suite à mise en quarantaine et, en option, l'annulation pour cause d'infection COVID.**

Ce contrat complet et attractif couvre aussi les activités sportives ou de loisirs au titre de l'annulation ou de l'interruption, ainsi que les dommages au matériel sportif loué.

Les options permettent une offre « à la carte » avec la couverture des biens nomades et l'extension au vol de matériel sportif dans le monde entier.

## CRITÈRES

### DURÉE DE LA GARANTIE

**1 AN RENOUELABLE**

*par tacite reconduction*

### RÉSIDENCE

**PAYS DE L'UNION  
EUROPÉENNE**

### NATURE DU SÉJOUR

**COURT SÉJOUR,  
LOISIRS, PRO**

### DESTINATION

**MONDE ENTIER, SAUF  
USA ET CANADA (VOIR  
OPTIONS)**

### LIMITE D'ÂGE

**80 ANS**

## GARANTIES



## OPTIONS



## RENFORTS, OPTIONS & TARIFS

### COTISATION PAR PERSONNE

Destination	Monde entier sauf USA/Canada	
Cotisation	Avant 65 ans	Avant 80 ans
Tarif annuel	165€	225€
Enfant accompagnant de moins de 18 ans	55 €	

### LES OPTIONS

- à souscrire le jour de l'adhésion -

#### ANNULATION COVID : 70 € par personne et par an

En cas de maladie, prise de température avant l'embarquement et vaccination rendue obligatoire. Maximum : 6.000 € par personne et par voyage et 12.000 € par événement. Franchise de 10%.

#### VOL ET DOMMAGES AUX BIENS NOMADES : 60 € par personne et par an

Couverture de 2.500 € par assuré et par an. Maximum 500 € pour les téléphones.

#### VOL ET DOMMAGES AU MATÉRIEL SPORTIF : 60 € par personne et par an

Couverture de 2.000 € par assuré et par an.

#### EXTENSION AUX USA ET CANADA :

- Adultes de moins de 65 ans : **80 €** par an et par personne
- Adultes de moins de 80 ans : **120 €** par an et par personne
- Enfants de moins de 18 ans : **40 €** par an et par personne

**infos**

• Aucun questionnaire médical préalable.

LES GARANTIES, MONTANTS & LIMITES

 ANNULATION	<b>ANNULATION OU INTERRUPTION DE VOYAGE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maximum : <b>12.000 €</b> par assuré et par an.</li> <li>Maximum : <b>6.000 €</b> par voyage et <b>12.000 €</b> par événement</li> <li>Franchise : <b>30 €</b></li> </ul>
	<b>ANNULATION « TOUT SAUF »</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maximum : <b>12.000 €</b> par assuré et par an.</li> <li>Maximum : <b>6.000 €</b> par voyage et <b>12.000 €</b> par événement</li> <li>Franchise : <b>60 €</b></li> </ul>
 BAGAGES	<b>PERTE, VOL OU DÉTÉRIORATION DE BAGAGES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maximum : <b>2.000 €</b> par assuré et <b>4.000 €</b> par événement</li> <li>Objets de valeur : <b>50 % du montant de la garantie</b></li> </ul>
	<b>FRAIS MÉDICAUX À L'ÉTRANGER</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maximum : <b>500.000 €</b>, franchise de <b>30 €</b></li> </ul>
 FRAIS MÉDICAUX	<b>EN CAS D'HOSPITALISATION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Avance des frais</li> </ul>
	<b>HORS HOSPITALISATION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Remboursement en complément de la Sécurité Sociale (médecin, pharmacie) ou à défaut au 1er euro</li> </ul>
	<b>SOINS DENTAIRES D'URGENCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maximum : <b>250 €</b></li> </ul>
 RAPATRIEMENT & ASSISTANCE	<b>TÉLÉCONSULTATION AVANT LE DÉPART</b>	Frais réels
	<b>MISE À DISPOSITION D'UN TITRE DE TRANSPORT RETOUR EN CAS DE DÉCÈS D'UN PARENT PROCHE</b>	Frais réels
	<b>RAPATRIEMENT DE L'ASSURÉ À SON DOMICILE</b>	Frais réels
	<b>RAPATRIEMENT DES ACCOMPAGNANTS</b>	Titre de transport retour
	<b>RAPATRIEMENT DU CORPS EN CAS DE DÉCÈS</b>	Frais réels
	<b>FRAIS FUNÉRAIRES NÉCESSAIRES AU TRANSPORT</b>	Maximum : <b>2.300 €</b>
	<b>PRISE EN CHARGE D'UN TITRE DE TRANSPORT ET DES FRAIS DE SÉJOUR POUR UN MEMBRE DE LA FAMILLE</b>	Billet aller-retour <ul style="list-style-type: none"> <li>Maximum par personne et par jour : <b>80 €</b>, max. 10 nuits</li> </ul>
	<b>RETOUR IMPOSSIBLE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maximum : <b>1.000 €</b> par personne et <b>50.000 €</b> par groupe</li> </ul>
	<b>PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE PROLONGATION DE SÉJOUR DE L'ASSURÉ</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maximum par personne et par jour : <b>80 €</b></li> <li>Maximum : <b>14 nuits</b></li> </ul>
	<b>FRAIS D'HÉBERGEMENT SUITE À QUARANTAINE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maximum par nuit : <b>150 €</b></li> <li>Maximum : <b>14 nuits</b></li> </ul>
	<b>VALISE DE SECOURS, FORFAIT TÉLÉPHONIQUE ET SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE SUITE À QUARANTAINE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>100 € max par personne et 350 € max par famille</li> <li>Forfait max : 80 €</li> <li>6 entretiens par événement</li> </ul>
	<b>ASSISTANCE COMPLÉMENTAIRE AU DOMICILE SUITE À RAPATRIEMENT</b>	Maximum : 15h d'aide-ménagère et 15 jours de livraison de courses ménagères (max. 1 par semaine).
	<b>ASSISTANCE JURIDIQUE À L'ÉTRANGER</b>	Maximum par Assuré : <b>3.100 €</b>
	<b>CAUTION PÉNALE À L'ÉTRANGER</b>	Maximum par Assuré : <b>15.300 €</b>
<b>FRAIS DE RECHERCHE ET DE SECOURS</b>	Max./assuré : <b>5.000 €</b>	
 INCIDENT VOYAGE	<b>RETARD DE BAGAGES DE PLUS DE 24H</b>	Maximum par Assuré : <b>300 €</b>
	<b>RETARD D'AVION DE PLUS DE 5H</b>	Maximum par Assuré : <b>150 €</b>
	<b>AVANCE DE FONDS EN CAS DE PERTE/VOL DE VOS MOYENS DE PAYEMENT, DE PASSEPORT</b>	Maximum par Assuré : <b>1.500 €</b>
 IND. ACCIDENT	<b>CAPITAL DÉCÈS ACCIDENTEL OU INVALIDITÉ SUPÉRIEURE À 10%</b>	Par assuré : <b>15.000 €</b> Maximum par événement : <b>50.000 €</b>
 RESP. CIVILE	<b>RESPONSABILITÉ CIVILE À L'ÉTRANGER</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maximum dommages corporels et immatériels : <b>4.500.000 €</b>, dont <b>750.000 €</b> pour les dommages matériels et immatériels consécutifs. Franchise : <b>150 €</b> par sinistre</li> </ul>
 LOISIRS	<b>FRAIS D'INTERRUPTION OU D'ANNULATION D'ACTIVITÉS SPORTIVES OU DE LOISIRS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maximum : <b>1 000 €</b> par an et par assuré</li> <li>Franchise de <b>10%</b> avec un minimum de 30€ assuré</li> </ul>
	<b>DOMMAGE AU MATÉRIEL SPORTIF</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maximum : <b>600 €</b> par an et par assuré</li> </ul>
	<b>REMBOURSEMENT DE FORFAIT OU COURS DE SKI SUITE À UN ARRÊT OU À UN ACCIDENT</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maximum : <b>600 €</b> par an et par assuré</li> </ul>

## LES PRINCIPALES EXCLUSIONS DU CONTRAT

Dans un souci de transparence, nous vous présentons les principales exclusions de ce contrat. Vous trouverez les détails et informations complémentaires sur nos **Conditions Générales**.

### EXCLUSIONS GÉNÉRALES

L'usage de stupéfiants ou drogues non prescrits médicalement, et L'état d'imprégnation alcoolique.  
La pratique, à titre professionnel, de tout sport.

Les accidents résultants de votre participation, même à titre d'amateur, aux sports suivants : sports mécaniques (quel que soit le véhicule à moteur utilisé), sports aériens, alpinisme de haute montagne, bobsleigh, chasse aux animaux dangereux, hockey sur glace, skeleton, sports de combat, spéléologie, sports de neige comportant un classement international, national ou régional.

L'inobservation volontaire de la réglementation du pays visité ou de la pratique d'activités non autorisées par les autorités locales.

Les épidémies et pandémies sauf stipulation contraire dans la garantie, pollutions, catastrophes naturelles.  
La guerre civile ou étrangère, émeutes, grèves, mouvements populaires, actes de terrorisme, prise d'otage.

### EXCLUSIONS ASSISTANCE

Les états de grossesse, à moins d'une complication imprévisible, et dans tous les cas, les états de grossesse au-delà de la 36ème semaine, l'interruption volontaire de grossesse, les suites de l'accouchement.

Les convalescences et les affections en cours de traitement, non encore consolidées et comportant un risque d'aggravation brutale.

Les maladies antérieurement constituées ayant fait l'objet d'une hospitalisation dans les 6 mois précédant la date de départ en voyage.

Les événements liés à un traitement médical ou à une intervention chirurgicale qui ne présenteraient pas un caractère imprévu, fortuit ou accidentel.

## QUE FAIRE EN CAS DE SINISTRE ?

Vous trouverez ci-dessous la procédure à adopter pour la garantie Frais Médicaux à l'étranger. Consultez les **Modalités en cas de sinistre** pour en savoir plus.

### HOSPITALISATION & ASSISTANCE

Vous devez contacter l'assisteur à :

01.55.98.58.55

[voyage@mutuaide.fr](mailto:voyage@mutuaide.fr)

### SOINS MÉDICAUX HORS HOSPITALISATION

Vous devez avancer les frais et demander le remboursement avec les pièces justificatives (dossier médical complété par le médecin, factures, justificatifs de paiement, RIB européen) via votre espace client sur AVA.FR, ou par mail à [sinistres@ava.fr](mailto:sinistres@ava.fr).

### ATTENTION

Pour les demandes d'indemnisation de **plus de 800 €**, les originaux des factures, feuilles de soins et justificatifs de paiement seront demandés.

**PIONNIER DE L'ASSURANCE VOYAGE  
ET DE L'ASSISTANCE DEPUIS 1981**



IOS ANDROID

TÉLÉCHARGEZ L'APPLI GOBYAVA  
ET GÉREZ VOTRE ASSURANCE EN QUELQUES CLICS !

01.53.20.44.20  
[info@ava.fr](mailto:info@ava.fr)

**WWW.AVA.FR**